

Image not found or type unknown



attestation de loyer

Par **pomponne**, le **10/01/2019** à **18:14**

mes APLm ont etai suprimées depuis le mois d aout pour le motif de mon bailleur loyer impayé ;j ai envoye par e mail la preuve que je payer mon loyer regulierement ,mais rien ne se decantera tant que mon bailleur ne leur enverras pas l attestation de loyer ,qui lui a etait reclamait 3 fois.Cependant mon bailleur me demande de lui payer la part des apl invoquant que je lui dois ,mais ne se penalise t il pas lui même en refusant de fournir cette attestation ,et en a t il le droit . Merci